

**Groupe d'expertise collective en urgence « Bilharziose 4 »**

**Avis relatif au risque de bilharziose uro-génitale lié à la baignade  
dans le cours d'eau Cavu en Corse-du-Sud**

**Projet de procès-verbal de la réunion  
du 14 mai 2018**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-sur-saisine?sort\\_by=created&sort\\_order=DESC&comite=40373](http://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-sur-saisine?sort_by=created&sort_order=DESC&comite=40373)).*

**Étaient présent(e)s :**

- Membres du Groupe d'expertise collective en urgence (GECU) :
  - Mme Sauvant-Rochat (Présidente) ;
  - MM. Beisel, Boissier, Noël et Polack.
- Coordination scientifique de l'Anses :
  - Unité d'évaluation des risques liés à l'eau (UERE)



## Présidence

Mme SAUVANT-ROCHAT assure la présidence du GECU.

### 1. ORDRE DU JOUR

Le GECU se réunit pour finaliser l'avis relatif au risque de bilharziose uro-génitale lié à la baignade dans le cours d'eau Cavu en Corse-du-Sud (2018-SA-0074) et adopter les conclusions de l'expertise.

### 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, la présidente, précise que l'analyse des liens déclarés a mis en évidence des risques de conflit pour M. BOISSIER.

M. BOISSIER ne participe pas aux discussions relatives au réservoir humain et aux recommandations.

### 3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 4 experts sur 4 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 28 mars 2018 par le ministère en charge de la santé (DGS) pour la réalisation d'une expertise portant sur l'actualisation des recommandations de gestion du risque de la bilharziose uro-génitale dans les cours d'eau en Corse et en particulier sur les points suivants :

- Le réservoir de contamination ;
- La surveillance environnementale ;
- Les mesures de maîtrise et/ou réduction de la contamination ;
- Le risque de contamination de l'ensemble des cours d'eau de Corse et de la côte méditerranéenne continentale française.

Le projet d'avis présente les généralités sur la bilharziose et les spécificités des cas signalés en Corse. Dans une seconde partie, l'état de l'art bibliographique ainsi que les résultats des conventions de recherche et développement financées par l'Agence sur cette thématique, sont détaillés.

En conclusion, les experts du GECU constatent que la surveillance environnementale mise en place par l'ARS Corse n'est pas suffisante à elle seule pour éradiquer cette parasitose. Le GECU insiste sur le fait que cette dernière doit être poursuivie mais qu'elle ne peut plus être dissociée d'actions de dépistage visant l'hôte définitif, l'Homme.

Le GECU souligne la nécessité de mettre en œuvre des mesures de gestion des risques pour la santé humaine selon l'approche collaborative définie par l'OMS, pour une santé globale<sup>1</sup>, approche associant les secteurs de la santé humaine, animale et environnementale.

Les experts proposent des recommandations concernant :

- la surveillance environnementale ;
- le risque d'extension de la bilharziose à d'autres cours d'eau en Corse et sur le pourtour méditerranéen continental français ;
- le réservoir humain ;
- la stratégie d'information et de communication.

**Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative au risque de bilharziose uro-génitale lié à la baignade dans le cours d'eau du Cavu en Corse.**

<sup>1</sup> Approche cohérente, globale et préventive de protection de la santé humaine, initialement connue sous le nom « one world-one health » (« une planète, une santé»), visant à renforcer les liens entre santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement.